

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3452)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL99

présenté par
Mme Jacquier-Laforge

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Les communes participant à l'expérimentation respectent un cahier des charges défini par décret. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'existe pas d'obligation pour les communes d'établir un bilan des activités de leur police municipale. Aussi, pour toutes les communes participant à cette expérimentation, il serait souhaitable d'arrêter un cahier des charges qui permettrait de s'assurer que les communes s'engageraient dans cette expérimentation sur les mêmes bases et qu'elles établiraient, notamment, tous les ans, un bilan de l'activité de leur police municipale.